



p. 5
A Thoury-Ferrottes,
le marché ça marche



p. 16-17
Les festivités de l'été



p. 10
La fête de la pomme
arrive à Thoury

p. 2-3 : En direct de la mairie
p. 4 : Brèves des conseils
p. 5-9 : Ça vous concerne
p. 10 : Fête de la pomme.
Des solutions pour vos déchets verts
p. 11 : Le chien et l'espace public, les bons gestes !

L'EDITO DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le début de mandat de notre équipe municipale a été riche en réflexions, travail et innovations.

La fête de la musique sur la place du village, animée par 2 groupes aux styles bien différents a autant surpris que plu.

L'organisation des 13 et 14 juillet a été modernisée, la troupe des « BATICLAC » composée de 9 percussionnistes a accompagné la population jusqu'au feu d'artifice musical au rythme de batucada. Une soirée dansante a prolongé la bonne ambiance jusqu'au bout de la nuit. La fanfare « l'Espérance Varennoise » a improvisé un petit concert sur la place le 14 juillet. Le goûter intergénérationnel servi dans la salle des fêtes a ravi tous les participants. Des jeux en bois installés sur la place ont permis aux enfants de s'amuser tout l'après-midi.

La mise en place d'un marché le mercredi matin a enchanté bon nombre de villageois et habitants des alentours. Il va changer positivement nos habitudes, faciliter les échanges et créer un espace de rencontre et de convivialité.

Pour la journée du patrimoine, Mme Gramain a facilité la visite de notre église rénovée par des bénévoles. Un parcours fléché a été mis en place pour vous guider vers les différents sites (lavoirs, Pierre Cornoise ...). Et pour l'occasion, la bibliothèque a ouvert ses portes.

Des travaux dans des locaux communaux sont en cours afin d'être loués. Ces loyers permettront, à terme, de financer nos projets de sécurité ou autres.

Beaucoup de travail a déjà été accompli par toute l'équipe municipale mais ce n'est pas fini. Nos efforts vont perdurer afin de répondre au mieux à vos attentes.

Bonne lecture à tous !

Votre maire, Yves Roy.



p. 12-13 : Deux jours pour découvrir le patrimoine de Thoury
p. 14 : Derniers échos de la bibliothèque
p. 15 : La fête du sport. L'art et la rencontre
p. 16 : Gros succès pour la fête de la musique

p. 17 : Le doublé du 14 juillet
p. 18 : La vie des associations
p. 19 : La bourse aux livres.
La chasse aux déchets.
p. 22 : Infos utiles / Etat civil
p. 23 : Soutenons nos artisans
p. 24 : Agenda



LA COMMUNE SIGNE UNE CONVENTION AVEC "SEINE -ET-MARNE ENVIRONNEMENT"

Notre commune a signé le 11 juillet dernier une convention d'un an avec Seine-et-Marne environnement. Par le partenariat mis en place, la commune souhaite améliorer la prise en compte de l'environnement sur le territoire mais également former et informer ses habitants.



▲ Jean Dey, 1er Vice-Président du CG77 et Yves Roy lors de la signature

QUI EST SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT ?

C'est un organisme associé du Département de Seine-et-Marne, sous forme associative, qui intervient pour conseiller, sensibiliser et accompagner les élus, particuliers et scolaires dans tous les domaines de l'environnement. Ainsi, les conseillers de la structure interviennent sur l'énergie pour, notamment, le conseil aux particuliers, le développement durable, des gestes de tous les jours aux planifications communales, la préservation de la biodiversité et des zones humides, l'économie et la protection de la ressource en eau...

LES GRANDS AXES DE LA CONVENTION :

- l'accompagnement à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts de la commune
- la sensibilisation aux travaux d'économie d'énergie notamment par l'organisation d'une balade thermique consistant à détecter les zones mal isolées
- la sensibilisation à la réduction des déchets à la source notamment

La commune sera aussi conseillée pour la préservation des zones humides dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme, le P.L.U.

CONSEILS GRATUITS AUX PARTICULIERS !

Toutes personnes souhaitant effectuer des travaux visant aux économies d'énergie peut aussi bénéficier de conseils gratuits

EN
SAVOIR +

Contactez les conseillers info-énergie de
Seine-et-Marne Environnement :
Mail : info-energie@me77.fr
Téléphone : 01 64 31 19 67
www.seine-et-marne-environnement.fr

UNE AIDE POUR MIEUX MAÎTRISER NOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

La commune s'est engagée avec le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne), dont elle est membre, en signant une convention : le Conseil en Énergie Partagée (CEP). Le principe du CEP consiste, pour un ensemble de communes de petite taille (inférieur à 10 000 habitants), au partage d'une compétence énergie. Le conseiller en énergie partagée a pour mission d'accompagner la commune dans le suivi de ses consommations et dans la maîtrise de ses dépenses énergétiques.

LES MISSIONS DU CEP

Lorsque le CEP intervient sur une commune, il travaille en deux étapes :

- la première consiste à réaliser le bilan énergétique de la commune sur la base de ses factures. L'objectif de ce bilan est d'obtenir un état des lieux énergétique du patrimoine communal intégrant l'ensemble des énergies (électricité, gaz, fioul, bois...) aussi bien sur le patrimoine bâti que sur l'éclairage public et les véhicules municipaux. À l'issue de ce bilan, les principaux bâtiments consommateurs d'énergie sont identifiés et font l'objet d'une visite permettant d'établir un premier Conseil d'Orientation Énergétique. La commune dispose donc, après cette première étape, d'un état des lieux énergétique de son patrimoine et d'un plan d'action d'optimisation de son patrimoine.

- la seconde étape s'inscrit dans la durée puisque le Conseiller en Énergie Partagée reste au service de la commune pour mettre à jour régulièrement le bilan énergétique et accompagner la commune dans tous les projets liés à l'énergie et à la rénovation de son patrimoine pour lequel elle ferait appel à lui.

Le conseil en énergie partagée a également une mission d'information et d'animation territoriale. À ce titre des ateliers-formations sont organisés régulièrement. Deux ateliers ont déjà eu lieu sur l'éclairage intérieur des bâtiments et sur la régulation des systèmes de chauffage.

DES DÉGRADATIONS QUI COÛTENT !

Déchiré, lacéré, voilà l'état des filets du City-Stade après les dégradations commises. La sécurité des utilisateurs du City-Stade étant alors mise en cause, des réparations doivent être réalisées. Elles s'élèvent à plus de 1300 € ! Une dépense qui aurait pu être évitée si ces actes d'incivilité n'avaient pas été réalisés...

CHANGEMENT D'HORAIRE

Afin d'optimiser vos déplacements, les horaires d'ouverture de la Poste et de la bibliothèque changent pour s'adapter aux horaires de marché du mercredi matin. Désormais, l'agence postale ouvre ses portes les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h, le mercredi de 9h30 à 12h et le samedi de 10h à 12h. La bibliothèque est ouverte le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30 et le samedi de 10 à 12h.

NOUVEAU DUO DE CHOC AUX SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

Comme vous l'avez certainement remarqué, deux nouveaux employés sont venus agrandir l'équipe technique de la commune. Les mauvaises herbes n'ont qu'à bien se tenir...

Erwan, jeune Thoury-Ferrottois depuis 6 mois, a été recruté pour pallier l'absence de Jacques remplacé initialement par Maryon qui n'a pas souhaité renouveler son contrat CDD pour raisons personnelles.

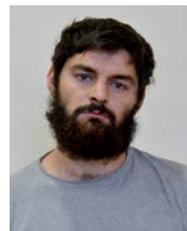


Après un baccalauréat économie sociale, un CAP paysagiste, un emploi dans la maçonnerie, un autre dans le bâtiment, c'est avec enthousiasme qu'il a signé un contrat à durée déterminée jusqu'au mois de novembre.



Une chose est sûre, ensemble, ils forment une équipe de choc, pleine d'enthousiasme, innovateur et heureux de rendre service à la communauté.

Julien, en reconversion professionnelle après 9 ans de cuisine, un stage à la mairie de Chevry-en-Sereine, une recommandation de celle-ci, aidé par la Mission locale et Pôle emploi, a été recruté par notre commune pour un contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) de 26 heures par semaine pour une



durée d'un an, renouvelable.



Stéphane, son tuteur l'aidera à développer ses compétences en le formant au quotidien.

NB : Le salaire des personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi est financé à 95 % par l'État !

ILS ONT TESTÉ POUR VOUS !

La recette contre les mauvaises herbes :



1 seau d'eau

+



1 litre de vinaigre blanc

+



500 gr de gros sel

Mélanger le tout. Pulvériser sur vos mauvaises herbes. Elles ne résistent pas ! A bon entendeur...



La commune s'est engagée dans une démarche "zéro phyto". L'objectif est de ne pas utiliser de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics. Nous ne pouvons que vous encourager à en faire de même pour vos

parcelles de jardins potager et d'agrément. Dans cette optique, Erwan et Julien ont testé une mixture naturelle qu'ils ont pulvérisée sur les mauvaises herbes. Succès garanti !

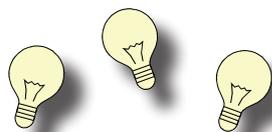
UNE BOÎTE POUR RECUEILLIR VOS AVIS ET IDÉES !

Créée par M. HUGUET, ébéniste menuisier habitant la commune que nous remercions vivement, la boîte à idées est prête à accueillir vos petits papiers.

Objectif : Être à votre écoute, prendre en compte vos idées, vos suggestions, vos avis, vos projets, vos questionnements. Idées innovantes, idées folles ou idées évidentes sont les bienvenues. Toutes les critiques sont acceptées, à condition qu'elles soient constructives, et dans une logique d'amélioration continue et de progrès pour notre village.

TON IDÉE
+
MON IDÉE

=
J'❤️ MON
VILLAGE !



QUESTIONS - REPONSES

Deux questions nous sont déjà parvenues, voici les réponses :

Est-il possible de mettre un ralentisseur à l'entrée du village en bas de la rue de Verdun ?

Réponse : M. Le Maire répond qu'une étude est en cours avec l'agence routière territoriale (ART) qui vient d'émettre un avis favorable. José Tomas, en collaboration avec l'ART va se charger du dossier pour la mise en place d'un ralentisseur à chaque extrémité de la rue de Verdun.

Il est parfois difficile de se frayer un chemin sur le trottoir devant le café : tables, motos. N'y a-t-il pas une solution ?

Réponse : M. Le Maire prendra rendez-vous avec le propriétaire du bar afin de trouver une solution.

OÙ TROUVER LA BOÎTE A IDÉES ?

A l'accueil de la mairie ou le mercredi, le temps du marché, sur un étal spécial...

Envoyez aussi vos idées par mail :
adresse.equipe.thoury@gmail.com



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET

Election des membres de la Commission communale des impôts directs

Cette commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale (tarif d'évaluation des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens, évaluation des propriétés bâties et non bâties, avis sur les réclamations au sujet des taxes habitation et ordures ménagères, etc.). Les représentants sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Yves ROY (Président)	
Gilbert DEPRESLES	Michèle TURCI
Hervé LEMIRRE	Caroline ARDUISE
Paul RODIER	Jean-Pierre RODIER
Lionel KOLODZIEJ (Flagy)	Eliane FABRIS (Flagy)
José TOMAS	René DEMONT
Jean-Paul BAUDIN	Jean-Benoît REGY
Denis CHOLLET	Hélène DECRESSAT
Djamila AMOUR	Grégoire TOUZEAU
Didier PETIT	Virginie LAROCHE
Alain BARTHOUX	Thierry CHABOT
Benoît SAVARY	Jean-Christophe BARRAS
Jean-Pierre DECRESSAT	Willy CLAIRY

- SOLLICITATION DES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN

La commission "Voirie" a recensé divers travaux d'aménagement nécessaires au renforcement de la sécurité dans le village. M. Le Maire est autorisé à présenter un dossier de demande de subventions à Mme la Sénatrice, pouvant permettre le financement de 50% des travaux.

- ABANDON DE CRÉANCES NON APPROUVÉ

M. Le Maire expose que le service Assainissement de la commune détient une créance d'un montant de 3211,23 €, qui n'a pu être recouvrée par le Trésorier. Les membres du Conseil, étant nouvellement élus, souhaitent réitérer les recherches et poursuites avant de passer cette créance en non-valeur.

- RECRUTEMENT D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL EN CONTRAT AIDÉ

M. Le Maire informe de la possibilité de recruter, en partenariat avec Pôle emploi de Montereau, un agent communal à raison de 26 heures par semaine, pour un CDD de 12 mois. Il s'agit d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). L'Etat prend en charge 95% du salaire (SMIC) et informe qu'il appartient à la commune de cotiser à l'assurance accidents du travail et chômage.

- QUESTIONS DIVERSES :

Une pétition est en cours et une discussion ouverte avec le Syndicat des Transports pour permettre un arrêt supplémentaire du car de ramassage scolaire du collège à Bichereau et aux Marais. Le dossier est pris en charge par C. Arduise et D. Amour.

M. Régy propose la mise en place de containers à verre à la salle des fêtes ainsi qu'un tri sélectif au City-Stade.

**LE SAVIEZ
VOUS ?**

Les compte-rendus sont consultables en mairie. Le plus récent figure sur les panneaux d'affichage. Sur demande à "adresse.equipe.thoury@gmail.com" ou aux permanences mairie, ils peuvent être envoyés par mail ou déposés chez vous.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE

- LOCATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les travaux de rénovation entrepris dans la maison située chemin du jeu de boules sont achevés et la maison va être relouée dès le 01/11. Le prix du nouveau loyer mensuel a été fixé à 550€. Le bail sera de 1 an renouvelable. Le local de l'ancienne bibliothèque a également subi des travaux de rafraîchissement et sera occupé dès le 01/11 par la société "MARIE-ANNE SERVICES". Le loyer sera de 180€. Ces deux rentrées d'argent permettront à terme d'investir dans des projets, et notamment pour la sécurité routière dans le village.

- CONVENTION DÉSENCLAVEMENT AVEC LE CG77

La convention avec le Conseil Général 77 relative à l'organisation de la viabilité hivernale sera renouvelée afin de répondre aux attentes des usagers. La commune doit déneiger le réseau routier départemental dit "de désenclavement" lors d'importantes chutes de neige.

- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

14 jeunes ont répondu présents à cette première réunion. Pour être créé, le Conseil devra comporter au moins 9 enfants. Les élections auront lieu le 8 novembre. Voir article page 5.

- APPROBATION DU PAVE

Thoury a maintenant son plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Les travaux seront échelonnés jusqu'en 2022. Il devra être réévalué dans 3 ans. Le dossier du PAVE est consultable en mairie. Voir article page 6-7.

- SECURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

Suite à un rapport de contrôle des équipements sportifs et récréatifs par la société SOLEUS, un devis de 1300 € pour les réparations du panier de basket fissuré et des filets du City-stade a été fait. M. Demont précise qu'il est impératif de faire les réparations au fur-et-à-mesure des dégradations afin de diminuer le vandalisme. Le tourniquet de l'aire de jeux, fortement détérioré, a été démonté. Des devis de remplacement seront demandés.

- SURVEILLANCE DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT et TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le rapport de la DDT77 indique que les systèmes sont conformes.

- CONTRÔLE DES POINTS D'INCENDIE

Le SDIS a déclaré que tout est conforme, même si quelques réparations sont à prévoir.

- QUESTIONS DIVERSES :

Mme Flamini-Loretti demande si des travaux sont prévus rue de Flagy car lors de fortes pluies, l'eau descend dans la grange de Mme Legrand. M. Le Maire indique que la Commission "Sécurité-Voirie" se rendra sur place pour évaluer le problème. Elle demande s'il est possible de prévoir un banc au City-Stade. M. Le Maire répond que ceci est à l'étude.

Mme Bouvard fait part d'un problème de vitesse excessive aux Marais, de la dangerosité à la sortie de la rue des Marais et demande si un ralentisseur peut être mis en place. M. Le Maire précise que ce dossier est à l'étude au sein de la commission "Sécurité-Voirie" avec la mise en place d'un stop ou ralentisseur.

M. Barrault fait part de son mécontentement par rapport à la mise en place des temps d'activité périscolaire. Il trouve déplorable que seule de la garderie soit mise en place et propose son aide pour trouver des intervenants culturels. M. Le Maire indique que la compétence scolaire a été déléguée à la CCBG et que le sujet est à traiter lors d'un Conseil Communautaire.

ÇA VOUS
CONCERNE

À THOURY-FERROTTES, LE MARCHÉ... ÇA MARCHE !

Un poissonnier, un marchand de fruits et légumes, un autre d'olives, fruits secs et gourmandises, un charcutier, un fromager, un boucher, un boulanger et un herboriste ont joué le jeu et ont visiblement satisfait la clientèle présente. Avec le beau temps, il y avait un chouette petit air de fête !



" Un marché à Thoury-Ferrottes
Avec des gens qui ont la bougeotte
Ça n'existe pas, ça n'existe pas...
Et pourquoi ? Pourquoi... pas ? "
(sur l'air de "Une fourmi de 18 mètres", de R. Desnos)

C'est bien entendu à vérifier, mais y-a-t-il jamais eu de marché dans la commune depuis que sa mémoire est vivante ? Pourtant, en ce mercredi 17 septembre 2014, ce fut bien jour de marché à Thoury-Ferrottes. Il n'y a pas nécessité absolue que la commune (quel magnifique mot que « La Commune » non ?) dépense nécessairement un argent fou pour que le village s'anime soudainement. L'ingrédient principal est bien réel et présent : l'humain. Sous sa forme citoyenne, cet ingrédient est gratuit et, sous condition qu'il y trouve de l'intérêt, son investissement sera sans partage.

Façon de parler car justement, à propos de partage, c'est bien là une notion qui n'a pas de coût car elle est sans prix. Partager des moments de vie, trouver du bien-être, de la sérénité à être ensemble, voilà le meilleur rapport qualité/prix que peut offrir la Commune à ses concitoyens. Il y a mille façons pour favoriser des moments pour se retrouver. Il faut juste puiser dans l'imagination personnelle et collective, il faut avoir envie, vouloir, trouver des forces, des appuis matériels et humains et tout devient possible.

La réussite du premier marché de Thoury-Ferrottes en appelle un autre et si tout va bien peut être encore un autre, etc. C'est une affaire de mayonnaise qui, lorsqu'elle prend, s'accompagne de satisfaction des convives. C'est une affaire de convivialité qu'il s'agit bien de veiller à entretenir au mieux. Aller à la rencontre de l'autre, et il y en a eu pour ce premier marché tant artisans et commerçants ont exposé avec talent et qualité leurs savoirs faire, et il y en a eu tant cela a été l'occasion de se voir, se parler, mieux encore se regarder, s'écouter, peut-être parfois autrement.

D. Bot



CARTES DE FIDÉLITÉ !

Elles seront bientôt dans votre portefeuille... les cartes de fidélité du marché de Thoury. Demandez-les aux commerçants.



CMJ

CONSEIL DES JEUNES

Une partie des jeunes du CMJ lors de l'opération "Nettoyons la nature".



DES ÉLECTIONS COMME LES GRANDS !

Le samedi 13 septembre a eu lieu une réunion d'informations pour la mise en place d'un conseil municipal des jeunes (C.M.J.). Les objectifs du conseil des jeunes sont de permettre aux jeunes de Thoury-Ferrottes, âgés de 12 à 17 ans, de faire l'apprentissage de la citoyenneté : de participer activement à la vie de la commune, et surtout de leur donner la possibilité d'exprimer leur opinion, d'échanger, et de proposer des projets, ou tout simplement d'apporter des idées nouvelles pour le village.

Dans ce but, des groupes de travail, aussi appelés commissions, seront mis en place suivant la volonté et le besoin des jeunes, afin de pouvoir élaborer des projets et ouvrir des discussions sur des thèmes comme la culture, le sport, l'écologie, le cadre de vie, les animations, les liens inter-générationnels, ou toute autre idée venue des jeunes comme celles qui ont émergé lors de la réunion de présentation.

Les élections qui permettront d'élire les représentants des jeunes pour la commune, auront lieu le samedi 8 novembre dans la salle de conseil de la mairie de 14h à 17h, puis suivra le dépouillement, comme pour les élections du conseil municipal des adultes. Chaque jeune de 12 à 17 ans habitant Thoury-Ferrottes, Les Marais et Bichereau aura le droit de vote et recevra une convocation.

Attention : si le nombre de jeunes inscrits est inférieur à 9, le Conseil des jeunes ne pourra pas être créé... alors mobilisez-vous !

Avant le 25/10 : Retrait des dossiers en mairie et inscription.

Jusqu'au 07/11 minuit : Campagne électorale.

Le 08/11 : Élections (14h-17h). Dépouillement (17h-18h)



Appel aux candidatures
Tu veux faire partie du CMJ ?
Dépose ton dossier avant
le 25 octobre en mairie.

ÇA VOUS
CONCERNE



SE DÉPLACER FACILEMENT À THOURY : UNE ATTENTE DE TOUS

Le législateur a demandé à toutes les communes, quelle que soit leur population, de se pencher sur cette question et de planifier, au plus tard le 23 décembre 2009, la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Notre commune n'avait jusqu'ici pas réalisé ce document obligatoire, maintenant c'est chose faite.

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunal. (Article 45 de la loi du 11 février 2005).

Pour garantir le respect par tous des principes d'accessibilité, il est nécessaire que l'ensemble des usagers et des acteurs de la voirie soit sensibilisé aux problèmes que rencontrent les personnes en situation de handicap par :

- Le non-respect des places de stationnement réservé, et plus généralement le stationnement anarchique et incivil qui génère de l'inaccessibilité par l'occupation intrusive d'espaces normalement dédiés aux piétons
- Les déjections canines sur le trottoir, pouvant entraîner des chutes et sources de gêne importante pour les personnes en fauteuil ou se déplaçant à l'aide d'une ou plusieurs cannes et les enfants avec cartables sur roulettes ;
- Le dépôt des déchets ménagers et des encombrants sur le trottoir. Ils ne doivent pas être déposés sur le trajet des piétons, pour ne pas perturber le cheminement des personnes en fauteuil et des personnes aveugles ou malvoyantes (PAM) qui risquent de tomber en les heurtant ;
- Les terrasses de cafés, et plus généralement les étals de commerçants ambulants et/ou saisonniers, qui peuvent être des obstacles pour les personnes en fauteuil, les personnes se déplaçant à l'aide d'une ou plusieurs cannes, les PAM, les personnes avec poussette, etc.
- L'entretien de la voirie et le fonctionnement de ville.

Pour bien comprendre les aménagements à réaliser, il est important d'identifier les difficultés que peuvent rencontrer les personnes handicapées dans leur quotidien, du fait de leur handicap, les personnes ayant des troubles de santé invalidants ou les personnes âgées.

Ces principales difficultés sont les suivantes :

Pour le handicap auditif : entendre et comprendre la signalétique sonore, se déplacer en sécurité et éviter les conflits d'usages, notamment avec les cyclistes.

Pour le handicap mental : comprendre la signalétique, mémoriser un itinéraire, se repérer dans l'espace.

Pour le handicap moteur : se déplacer sur des sols meubles, glissants, inégaux, encombrés d'obstacles, franchir des obstacles ou des dénivelés, franchir des passages étroits, atteindre certaines hauteurs, saisir, utiliser des objets, des équipements, voir à certaines hauteurs, se déplacer sur des longues distances sans pouvoir se reposer, rester debout longtemps.

Pour le handicap visuel : identifier les grandes formes, les grandes masses, pouvoir lire les informations en petits caractères, ce qui est « écrit fin », comprendre la signalisation visuelle, se repérer dans l'espace, s'orienter, se déplacer en sécurité (vis-à-vis des autres usagers de la voirie tels les véhicules, les deux roues motorisés, les cyclistes, les obstacles, etc.).

Pour les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées ou fatigables, les personnes déficientes respiratoires ou de forte corpulence et les personnes de petite taille : se déplacer sur de longues distances, rester debout longtemps, atteindre certaines hauteurs, voir à certaines hauteurs, percevoir la vitesse d'un véhicule, lire ou comprendre des informations complexes, réduction des capacités visuelles, auditives ou de mémorisation, perte de repères dans l'espace, franchir des dénivelés important sans pouvoir se reposer.



LE PÉRIMÈTRE DU PAVE

La loi précise que le PAVE porte au minimum sur l'ensemble des aires de stationnement et des circulations piétonnes du territoire communal.

Au-delà du sens commun (pour lequel les circulations piétonnes correspondent à l'ensemble des lieux et espaces où les piétons circulent), le code de la route définit les aménagements où le piéton peut, et parfois doit, circuler : les emplacements réservés aux piétons, l'aire piétonne, la voie verte, la zone 30, et la zone de rencontre.

Deux décrets traitant de la voirie ont été publiés en décembre 2006 :

- le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 définit les espaces publics et la voirie concernés et précise les conditions d'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) ;
- le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 précise les dispositions à respecter en matière de cheminement, de stationnement, de feux de signalisation, de poste d'appel d'urgence et d'emplacement d'arrêt des véhicules de transport collectif.

L'arrêté du 15 janvier 2007 (modifié par l'arrêté du 18 septembre 2012) complète ce dernier décret, précisant les caractéristiques techniques de ces aménagements.

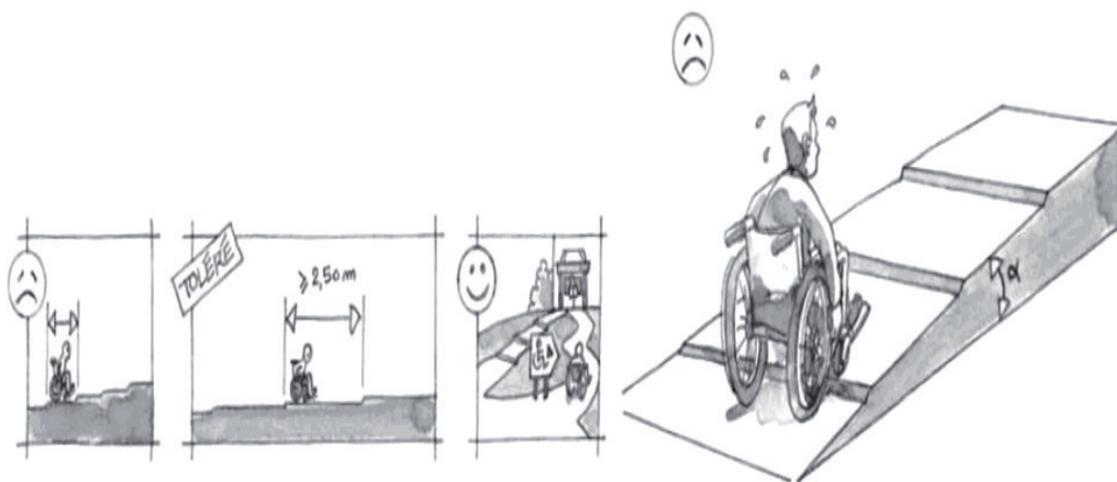
ET POUR THOURY-FERROTTE, LES MARAIS ET BICHÉREAU ?

Un état des lieux de la commune a été réalisé, puis nous avons hiérarchisé les travaux, suivant leur importance et leur coût, et enfin nous avons établi un calendrier des chantiers permettant une mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics plus performante en prenant en compte les déplacements au sein de la commune, les réseaux des transports (bus), les aménagements existants et à créer, les points critiques en terme d'accidentologie, les zones de contournement, les points de ramassage scolaire, etc.

Tout ce travail nous a permis de réaliser notre PAVE qui a été approuvé lors du conseil municipal du 30/09/2014. Son application fera l'objet d'une évaluation dont la périodicité est fixée par le plan, qui prévoit également la périodicité et les modalités de sa révision. (Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006).

L'esprit de la loi va au-delà des notions de handicap en prenant en compte l'ensemble des difficultés motrices, qu'elles soient liées à une incapacité temporaire (jambe plâtrée, entorse du genou, de la cheville, etc.) ou liées à l'âge (personne se déplaçant à l'aide d'une ou deux cannes, à l'aide d'un déambulateur, etc.).

Sources : Journal officiel de la République, CERTU, et Guide juridique et pratique à l'usage des collectivités territoriales.



Le dossier du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) de la commune de Thoury-Ferrottes est consultable en mairie.



ÇA VOUS
CONCERNE



L'EAU DU ROBINET : ATTENTION NITRATES !

Des analyses successives réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire effectué sur l'eau destinée à la consommation humaine ont mis en évidence des dépassements concernant les nitrates. Ces valeurs imposent la mise en place d'une restriction d'usage pour les femmes enceintes et les nourrissons. Cette interdiction est valable jusqu'à sa levée par la Préfecture, sachant qu'il faut attendre 3 analyses consécutives affichant une tendance à la baisse pour pouvoir la lever.

COMMUNIQUÉ DU MAIRE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau distribuée dans notre commune présente des teneurs en nitrates supérieures à la limite de qualité de 50 milligrammes par litre fixée par le Code de la santé publique.

L'analyse effectuée en mai 2014 montre des teneurs de 51,4 mg/l pour les nitrates.

Dans son avis du 11 juillet 2008, l'ANSES (Agence française de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) propose de prendre en considération la notion de dose journalière applicable aux différents groupes de population et indique que lorsque la teneur en nitrates est supérieure à 50 mg/l, l'eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons.

En conséquence, je demande à ce que l'eau distribuée sur notre commune ne soit pas consommée par les femmes enceintes et les nourrissons.

Les restrictions d'usage portent sur :

- la boisson,
 - la préparation des aliments dans lesquels l'eau entre en grande quantité (biberons, sirops, potages, thé, café...)
- Pour ces usages, l'eau de source embouteillée est conseillée.

Restent possibles :

- la cuisson des légumes, légumes secs, pâtes, riz...
- le lavage des aliments et de la vaisselle
- la toilette et la lessive
- l'abreuvement des animaux

J'attire votre attention sur les risques pouvant résulter de la consommation d'eau provenant de puits privés non contrôlés et généralement non potables.

LE SAVIEZ
VOUS ?



QU'EST-CE
QUE LES
NITRATES ?

Résidus de la vie végétal, animale et humaine, les nitrates sont présents dans le sol à l'état naturel. Les nitrates constituent le stade final de l'oxydation de l'azote.

Mais ils sont surtout présents en forte concentration dans les lisiers et engrais utilisés dans l'agriculture, participant ainsi à la hausse des teneurs en nitrates dans le sol et les rivières.

Les nitrates sont aussi présents dans certains aliments que nous consommons, comme les laitages, la betterave, le céleri, l'épinard et la charcuterie où les nitrates sont utilisés comme agents de conservation.

Chez les bébés, la transformation des nitrates en nitrites est favorisée par un système digestif encore vulnérable. Ce sont les nitrites qui peuvent affecter le système de transfert de l'oxygène vers les cellules.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

SIAEP VALLÉE-DE-L'ORVANNE

Analyse réalisée par le laboratoire : Eurofins Hydrologie France - Etablissement des Ulis

Prélèvement et mesures de terrain du 04/06/2014 à 10h00 pour l'ARS et par BOULIN ADRIEN

Nom et type d'installation : SIAEP ORVANNE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : GOLF LA FORTERESSE - THOURY-FEROTTES (golf-sanitaires accueil)

Code point de surveillance 0000001016 Code installation : 000839 Type d'analyse : D1E7

Code Sise analyse : 00131601 Référence laboratoire : 14V010264-001 Numéro de prélèvement : 07700131798

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 07700131798)

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité en vigueur pour le paramètre Nitrates. En l'état, cette eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons.

vendredi 27 juin 2014

Origine de l'eau

Eau souterraine provenant d'un forage situé à Dormelles captant la nappe de la craie sénonienne. L'eau subit un traitement des pesticides avant distribution. La gestion est assurée par SAUR Nemours

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 16 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES ELEVEE

Moyenne : 42,4 mg/l Maximum : 49 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 31,3 °F Maximum : 32,1 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT DES TRACES DE FLUOR

Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L en 2012

Moyenne inférieure au seuil de détection

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C

Valeur maximale en 2012 inférieure au seuil de détection
1 prélèvement effectué

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2013 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.



LA FÊTE DE LA POMME ARRIVE A THOURY-FERROTTE !

La "Fête de la Pomme" du village se tiendra le dimanche 9 novembre sur la place de la mairie. Espérons que ce sera la première d'une longue série pour cette manifestation destinée à créer du lien autour d'un fruit succulent, au jus si doux !

LE JUS FRAICHEMENT PRESSÉ

Le grugeoir et le pressoir à main permettent de retrouver les saveurs d'autant. Vous pourrez même mettre la main à la pâte, et essayer de tourner la manivelle !

N'oubliez pas d'apporter une bouteille vide pour ramener chez vous un litre de souvenir gustatif.

ANIMATIONS

Un stand sera tenu par Seine-et-Marne Environnement sur le thème "Consommer autrement".

Faline, la fidèle jument des manifestations du village, sera de la partie et vous proposera de venir faire un tour dans sa calèche.

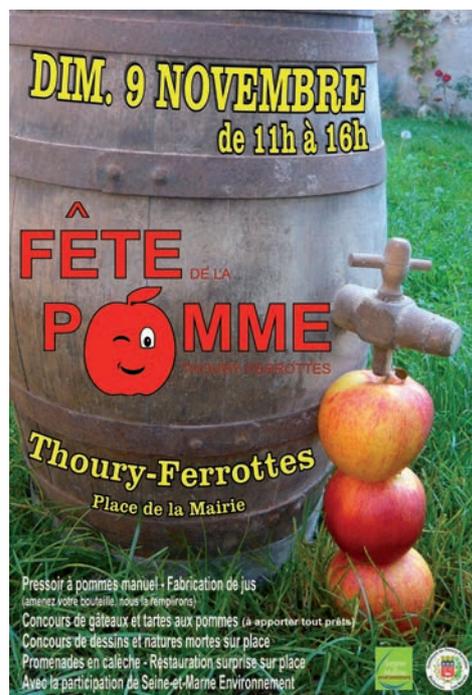
Deux concours seront ouverts à tous les participants :

- un concours de gâteaux aux pommes ou tartes aux pommes à faire bien sûr à l'avance, et à apporter le jour du concours. Conditions à respecter : la pomme comme ingrédient principal.
- un concours de dessin de nature morte sur le thème de la Pomme, à faire sur place.

RESTAURATION SUR PLACE

Sur place, vous aurez la possibilité de vous offrir une restauration typique pour le repas du midi.

Connaisseurs de pommes, joignez-vous à l'équipe organisatrice !



ENEZ NOMBREUX LE DIMANCHE 9 NOVEMBRE !

LES SOLUTIONS POUR VOS DÉCHETS VERTS OU RESTES DE REPAS

Pratiqué par le passé, le compostage revient peu à peu dans les foyers. C'est un moyen efficace de produire du compost, amendement gratuit pour fertiliser les terres et faire un petit geste pour la planète, en réduisant le poids de nos poubelles.

DES COMPOSTEURS GRATUITS

Afin d'encourager les foyers de son territoire à adopter ce geste vertueux, le SIRMOTOM (Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères) fournit gratuitement un composteur aux foyers qui en font la demande.

UN LOMBRICOMPOSTEUR

Pour les foyers ne disposant pas de jardin, produire du compost est aussi possible à l'aide d'un lombricomposteur. Il s'agit d'une petite tour, abritant des vers de terre « eisenia », friands de déchets de cuisine. Le SIRMOTOM fournit également ce type de matériel.

DEUX POULES ET UN POULAILLER

En leur donnant nos restes alimentaires, les poules permettent d'éviter la production de déchets (33 kgs par an et par habitant). Pour obtenir 2 poules et un poulailler auprès du Sirmotom, remplissez le formulaire en ligne et verser une participation de 20 €.



EN SAVOIR +

Renseignements et inscription :

www.sirmotom.fr
N° vert : 0 800 45 63 15

FORMATIONS GRATUITES

Au vu du succès de cette opération, le syndicat complète ce dispositif par des formations gratuites, sur la thématique du compostage et du jardinage au naturel. En 1h30, les participants sont amenés à découvrir les différentes règles pour obtenir un compost de qualité, et « mettre les mains à la pâte ». L'objectif est de transmettre un savoir faire, mais également de tordre le cou à certaines idées reçues sur cette pratique.

RENDEZ-VOUS FORMATION

Samedi 22 novembre 2014
Séances à 11h00 et 15h00

Lycée Horticole de Forges (77130)
2 rue de Salins.

Inscriptions au 01.64.32.67.23





LE CHIEN ET L'ESPACE PUBLIC : LES BONS GESTES

« Tel maître, tel chien » dit le bon sens populaire. Sans verser dans la psychologie de comptoir, constatons qu'il n'y a pas de fumée sans feu ! Quelques désagréments sont à mettre à l'actif de la gent canine : déjections sur l'espace public, aboiements incessants et divagation, des dérangements qui pourraient trouver des solutions heureuses si leurs propriétaires en prenaient conscience.

OUAP, OUAP, OUAP, OUAP, OUAP ... OUAP, OUAP, OUAP !

C'est vrai, on demeure à la campagne, cris et chants des animaux, certaines sonorités font partie de l'"environnement". Les cloches de l'église, le chant du coq rythment le quotidien. De même, cet âne qui braie à un bout du village et dans le jardin d'à côté, un merle s'égosille dans des improvisations vraiment dingues. Mais, bon sang, ce chien qui aboie sans arrêt, toute la journée, au moindre bruit, au plus faible mouvement, quelle plaie ! Que fait son propriétaire, où est-il ? Lui n'entend rien ? Le chien, livré à lui-même, laissé sans autorité, sans "directives" fait son boulot de chien, bêtement. C'est à son maître de se poser les questions, la caravane ne peut pas que passer !

QU'EST CE QUE J'PEUX FAIRE, J'SAIS PAS QUOI FAIRE !

Le chien, animal de compagnie, doit être accompagné. Cela incombe à son propriétaire. Maître responsable veut dire chien éduqué. Habituer le propriétaire du chien afin que les automatismes s'installent, que la promenade de l'animal ne soit plus une mauvaise version des cailloux du Petit Poucet mais au contraire la démonstration que l'on peut avoir un chien et le promener en ville en respectant l'espace de tous. Parce qu'avoir un village accueillant et propre est bien ce que nous souhaitons tous.

À PROPOS DE FLUIDES ODORANTS

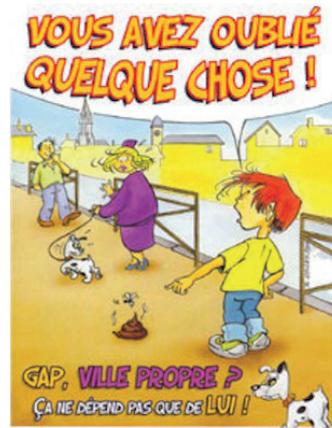
Le Net disserte de tout, même des questions délicates (ici, au sens de difficiles). Ainsi, les déjections canines font l'objet d'une vaste littérature et l'auteur n'étant pas "spécialiste", c'est là qu'il est allé chercher la matière pour traiter le sujet. Vous trouverez donc peut-être ici ce que vous avez lu là !

Le problème des déjections canines est régulièrement évoqué dans toutes les localités grandes ou petites : l'incivisme de quelques propriétaires de chiens induit accidents, souillures et odeurs, soucis d'hygiène, contrariétés pour les piétons, relations parfois tendues entre possesseurs et non-possesseurs... représentant



CHIFFRES

Paris : 150 000 chiens
16 tonnes de déjections par jour
Lyon : 10 motos-crottes
40 tonnes de déjections par an,
110 000 km de rues nettoyées
un coût de 590 000 €.



au total une évidente dégradation du cadre de vie, qui s'ajoute à d'autres.

Pour les collectivités locales, l'enlèvement, le nettoyage, la mise en place éventuelle d'installations particulières (parc, distributeurs de sachets...), représentent des dépenses supplémentaires qui sont à la charge de tous alors qu'elles relèvent du comportement de quelques citoyens inconséquents. A l'inverse, ces dépenses représentent une véritable manne pour des sociétés qui se sont spécialisées (et pour lesquelles l'argent n'a toujours pas d'odeur ?). Il y a là un marché juteux, après ceux des aliments, accessoires, jeux, matériels et installations adéquates, santé...

ET LA LOI, ELLE NOUS DIT QUOI ?

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de la mairie "responsable de la salubrité publique". Chacun peut signaler au maire sa "découverte" par courrier avec AR et l'infraction constatée est passible d'une contravention. Elle est bien bonne la loi mais, dans la pratique et sans attendre l'arrivée de votre courrier avec AR, disons que, concrètement, les dites déjections sont tolérées dans les seuls caniveaux, donc interdites sur la chaussée, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder au ramassage par tout moyen approprié, ce que fait, heureusement, la plupart d'entre eux. On voit bien que la loi ne peut pas tout, que la solution est ailleurs, principalement dans l'éducation des toutous et, singulièrement, de certains de leurs détenteurs.



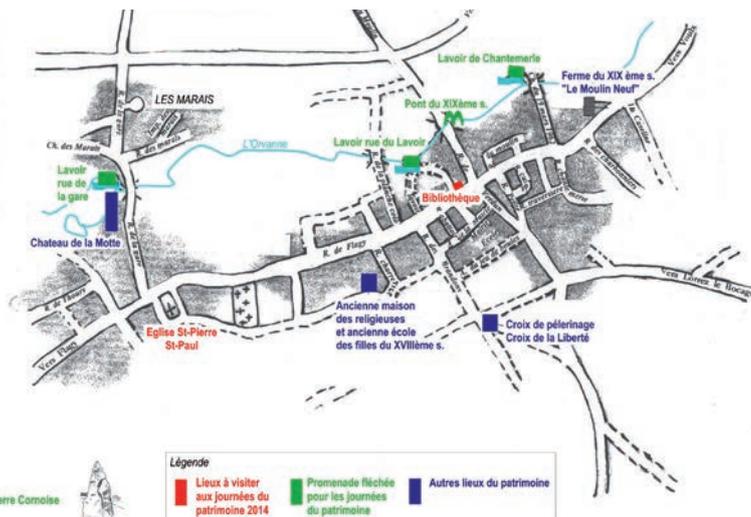
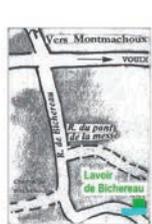
R. Robineau

ÇA SE PASSE
PAR ICI...



DEUX JOURS POUR DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE DE THOURY

Les journées nationales du patrimoine se sont déroulées les 20 et 21 septembre, l'occasion pour tous les habitants de découvrir ou redécouvrir les lieux de notre village qui font partie de notre patrimoine culturel, historique et naturel. Pour ceux qui n'ont pu y participer, retour sur les endroits à visiter... dans l'attente de vous voir plus nombreux l'année prochaine...



20 ET 21
SEPTEMBRE
2014

JOURNÉES EUROPEENNES
DU PATRIMOINE
THOURY-FERROTTES

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL ENTRE DE BONNES MAINS



Greg Touzeau, passionné d'art, s'est porté volontaire pour redonner vie à l'église. Il a déjà refait la dalle de l'autel de Marie et restauré deux magnifiques lustres que les visiteurs ont pu remarquer. Des photos anciennes étaient exposées aux murs, le temps des journées du patrimoine.

« Église » vient du mot « ekkaleô », lui-même issu du verbe ekkaleô, « convoquer, appeler au-dehors ». Ce mot se trouve déjà dans la Septante pour traduire l'hébreu qahal - parfois également traduit par le mot « synagogue » (en grec, Συναγωγή / Sunagôgê) - désignant l'« assemblée » au sens profane, la communauté des fidèles ou la communauté de Dieu. Le mot « synagogue » est lui-même adapté de l'hébreu בית כנסת (beit kneset), « maison de l'assemblée ».

Un jour pas comme les autres, je me décide en tant que conseiller municipal de m'intéresser à

cette vieille église. Lors de ma première visite, j'ai pu constater le délabrement des lustres ainsi que des soubassements. En plus, j'ai été surpris de sa conception. En effet cette église est semi-enterrée. Suite à mes observations, nous avons décidé en conseil de continuer les travaux initiés par l'ancienne municipalité.

L'optique de notre action et de redonner à cet espace de culte sa raison première : célébration de mariage, baptême, messe dominicale. Notre projet est aussi de mettre aux normes son accessibilité, en vue de pouvoir faire de ce lieu de culte

un espace culturel, concert lyrique, expositions d'arts ! Cependant, le calvaire de notre chemin sera long dans l'épreuve, car de nombreux travaux restent à accomplir.

Un grand merci à Madame Gramain et à Martine pour leurs implications et depuis longtemps !

Merci à Madame et Monsieur Hascoet pour avoir préparé l'église lors de la messe du mois de juillet. Merci à Madame Germain pour ses dons et à Monsieur Ledu pour ses heures de bénévolat.

G. Touzeau et R. Demont

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À LIVRE OUVERT

Patrimoine culturel avec la visite de la bibliothèque municipale de Thoury-Ferrottes réaménagée depuis peu de temps (voir article page suivante).



L'accueil et les salles de lecture des adultes



La salle de lecture des jeunes enfants, maternelle et primaire



La salle de lecture et de travail des jeunes collégiens et lycéens



La bibliothèque a dévoilé aux visiteurs son nouvel aménagement avec de nouveaux espaces : pas moins de 3 salles de lecture et 3000 livres à disposition.

Un grand merci à tous les bénévoles de la bibliothèque pour leur investissement !

CÔTÉ CHAMPS ET CÔTÉ RIVIÈRE

Patrimoine historique planté dans nos espaces naturels :

Lors des journées du patrimoine, un parcours fléché jusqu'à la pierre Cornoise, la croix de pèlerinage et l'arbre de la Liberté a été mis en place. Témoignage d'une autre époque, les lavoirs de la commune étaient également en visite libre.



▲ La pierre Cornoise



▲ Le lavoir de Bichereau



▲ Le lavoir rue de la Gare, aux Marais



▲ La croix de pèlerinage et l'arbre de la liberté



▲ Le lavoir rue du lavoir à Thoury



▲ Le lavoir de Chantemerle, rue du 19 mars 1962, à Thoury

CA SE PASSE
PAR LÀ...



DERNIERS ÉCHOS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Après avoir repris rapidement les rênes de la bibliothèque, l'équipe de bénévoles, composée de Delphine, Huguette, Josiane, Gilles et Martine, s'est attelée à réorganiser et restructurer l'ensemble avec le soutien des élus et du personnel communal. Ils n'attendent plus que vous, adultes, jeunes et enfants pour feuilleter livres et autres documents à emprunter.

DES ESPACES DÉDIÉS AUX ENFANTS ET AUX ADOS

Déménagement et rangement complets pour créer deux espaces spéciaux destinés aux enfants et aux ados.

Les petits ont désormais un domaine plus spacieux et coloré, les ados une salle de travail avec, à disposition, atlas, dictionnaires, CD de langues étrangères, revues et documents pour leurs études ainsi qu'un ordinateur pour leurs recherches. Tous peuvent ainsi se sentir chez eux.

Ces locaux ont d'ailleurs été testés par les écoles au mois de juin et ont bénéficié d'un accueil favorable du corps enseignant.

L'HEURE DU CONTE CONTINUE

Françoise Bégue y accueillera les enfants pour l'heure du conte une fois par mois (la prochaine est programmée en octobre et la date précise sera communiquée sur les panneaux municipaux d'information).

Par souci de sécurité, deux adultes sont présents en permanence pour assurer la surveillance pendant toute la durée du séjour des enfants.

DES ESPACES ADULTES PLUS VASTES

Les adultes bénéficient d'une salle leur permettant de consulter des ouvrages et diverses revues : Lire, Sciences et vie, Archéologia, Géo, Détours en France, Diapason et d'autres par la suite quand les installations seront terminées.



Josiane, Martine, Huguette et Delphine, ▲ les bénévoles de la bibliothèque

Des étagères supplémentaires seront ajoutées dans la pièce principale afin d'y installer d'autres ouvrages et documents. Ainsi, le 17 septembre, l'équipe s'est rendue à la médiathèque de Melun et a rapporté 851 documents, portant à 3000 le total des livres qui vous sont proposés !

DES LIVRES... MAIS PAS SEULEMENT !

De nouvelles bandes dessinées adultes sont mises désormais à votre disposition ainsi que des ouvrages sur les loisirs créatifs, des DVD de séries TV complètes ou de films de cinéma, domaines qui

étaient jusqu'ici embryonnaires. Les CD musicaux ne sont pas en reste, un large choix vient d'arriver car si le « personnel » est bénévole, il n'en comporte pas moins des « peintures » pour ce qui concerne le monde des enfants, la musique classique, le jazz, la variété, la musique pop, les musiques de films ou les musiques du monde. D'autres thèmes seront abordés au terme du réaménagement.

L'équipe de la bibliothèque

NOUVEAUX HORAIRE

Mercredi de 10h à 12h
et de 15h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

LA CULTURE ACCESSIBLE A TOUS... pour 0 € !

L'emprunt de livres, CD ou DVD est gratuit pour les habitants de la commune et de la communauté de commune. N'hésitez-plus !

Les horaires, déjà modifiés, vont changer. L'ouverture du lundi après-midi, jugée utile pour les personnes travaillant du mardi au samedi, n'a pas permis la venue de nombreux visiteurs !

En revanche, ces heures seront remplacées par le mercredi matin de 10h à 12h, jour de marché. Ces horaires conviennent bien aux institutrices qui, suite aux nouveaux rythmes scolaires, viendront une fois par mois avec leurs classes.

LA FÊTE DU SPORT DE LA CCBG

Pour la première fois, une fête du sport a été organisée le dimanche 29 juin au sein de la communauté de communes du Bocage Gâtinais (CCBG).

Ce rassemblement sportif a donc eu lieu à Noisy-Rudignon, qui, grâce à tous ses équipements, a permis l'installation de nombreuses structures et activités telles qu'un baby-foot géant, une maison gonflable, un échiquier de 2m/2, une aire de jeux pour les plus petits, un mur d'escalade, un élasto-trampoline, de drôles de « vélos » et bien d'autres encore.

Cette journée, malgré la pluie, a rassemblé, au-delà des bénévoles venus donner un coup de main, des visiteurs de nombreuses communes avoisinantes qui ont pu par la même occasion découvrir et participer à plusieurs sports tels que le football, le handball, le tir à l'arc, le tennis de table, l'initiation aux arts martiaux, le disc golf et d'autres noms tout droits sortis de l'imagination de Grégory Gandoin.

Cet "éducateur sport et nature" est à l'origine de cette merveilleuse journée remplie d'animations pour les plus petits jusqu'aux plus grands. Souhaitons qu'elle soit renouvelée l'année prochaine.



LE MAIRE REMET LES "DICOS" AUX CM2



En juin, les Thoury-Ferrottois de CM2 de l'école de Dormelles se sont vus remettre des mains de Yves Roy, vice-président du RPI, un dictionnaire, pour clore la période du primaire et passer dans la cour du collège.

MESSE DU 6 JUILLET

Cette année encore, la messe annuelle a réuni un grand nombre de paroissiens dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Thoury.

PIQUE-NIQUE ET JEUX

C'est sur la place de l'église que les enfants et les maitresses ont pique-niqué et participé à des jeux.



L'ART ET LA RENCONTRE

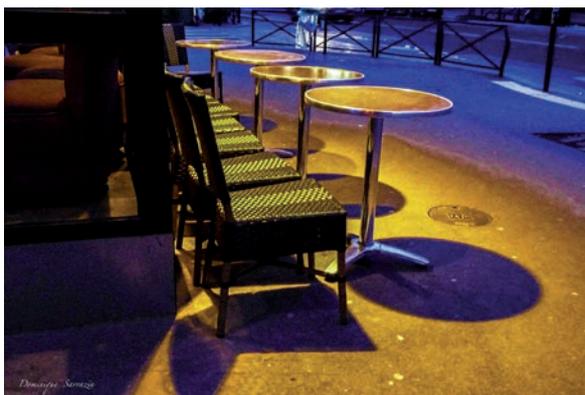


Durant le week-end des 6 et 7 septembre, Dominique Sarrazin, photographe habitant le village, a « exporté » ses œuvres à Chevry-en-Sereine, en compagnie de Joëlle Jacqueline, sculpteur. Une même exposition d'œuvres montrant les recherches de chacun sur plusieurs années avec le risque de faire cohabiter des travaux aussi différents.

Il faut imaginer le travail du sculpteur malaxant la terre, tordant les matériaux, donnant existence à l'inerte et souffle à la matière et, par ailleurs, l'approche du photographe, sans but préconçu, disponible au monde et se laissant surprendre par les situations... Tout semble les opposer et pourtant la sensibilité est la même : rendre accessible la culture à tous, permettre le partage du savoir et de la diversité.



▲ Sculpture de Joëlle Jacqueline



▲ Photo de Dominique Sarrazin

FÊTE DE L'ÉCOLE

La fête de l'école de Thoury des CP, CE1 et CE2 s'est déroulée le 27 juin dans la bonne humeur, suivie d'un buffet et barbecue participatif avec les parents.



ÇA SE PASSE
PAR LÀ...



GROS SUCCÈS POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE !

Deux groupes locaux se sont produits ce 21 juin sur la place de la mairie pour une fête de la musique vraiment réussie ! Une réussite due au talent des deux groupes de musiciens et également à l'affluence du public, puisque vous avez été environ 250 à y participer !

Tout est calme sur la place du village, en ce 21 juin où seuls les oiseaux piaillent dans leurs musiques inaccessibles et pourtant des musiciens arrivent inspirés par leurs chants. Ils s'installent, prêt à animer nos ouïes, sous l'astre solaire disposé à éclairer la scène. Des enfants courent et jouent sur les pelouses de la place de la mairie sous l'œil bienveillant des parents.



UN CASSE-TÊTE FRANÇAIS AU TOP

Ce groupe semi professionnel est composé de 4 musiciens : Sarah de Thoury-Ferrottes, au violon, Guillaume à la guitare et au chant, Régis à la basse et Sylvestre au Cajon.



Avec un répertoire de musique française populaire. Le groupe est auteur-compositeur de ses morceaux, lui conférant ainsi une originalité et un son particulier. Ses textes engagés et ses paroles crues, sans retenue et qui tombent à pic ont retenu l'attention de tous et marqué les esprits.

Casse-Tête est un groupe qui monte de manière inéluctable, fruit de leur talent. Pour preuve, il a donné pas moins de 4 concerts en ce week-end de la fête de la musique.

Encore mieux, il a remporté au mois de juillet



dernier le 1er prix du Tremplin de Valloire, lui permettant de jouer en première partie de Murray Head et Soan sur la grande scène du festival organisé par la ville. Le groupe va

même sortir un album d'ici la fin d'année.

Ces deux groupes de qualité ont su captiver et retenir les auditeurs. Environ 250 spectateurs ont répondu présent pour ce rendez-vous inédit à Thoury. Un grand merci à eux ! Désireux de soutenir les commerçants du village, la municipalité a confié la tenue de la buvette et de la restauration au bar « Au Thoury », lui-même pris de court face au succès de ses bons petits plats qui changent des classiques « frites saucisses » !

SEVEN SINS, DES ÉTOILES DANS LA NUIT

Changement d'ambiance et de rythme pour la deuxième partie de soirée avec le groupe SEVEN SINS, dont le bassiste Joël Paupardin est originaire de Thoury-Ferrottes.



Déployant les grands succès du rock et du hard rock, le groupe a enchanté le public avec la reprise de tubes de Scorpions, Metallica, Led Zeppelin ou Pink Floyd.



Nos 5 musiciens : Joël dit "Doudou" à la basse, Clément au chant, Ludovic à la

guitare électrique, Hervé aux claviers et Christian à la batterie ont transpiré, ont respiré leurs musiques, l'ont tellement vécu et si bien retranscrites que la mayonnaise a pris, même auprès des publics a priori moins avertis.

Ils nous ont enchantés bien après que l'astre solaire soit couché !



FAITES DE LA
MUSIQUE !

MUSICIENS,
SI VOUS SOUHAITEZ
VOUS PRODUIRE SUR SCÈNE,
CONTACTEZ-NOUS !

MERCI A TOUS LES MUSICIENS ET AU PUBLIC GÉNÉREUX VENU NOMBREUX LES APPLAUDIR ET RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE !

V. Laroche, R. Demont

LE DOUBLÉ DU 14 JUILLET

RETRAITE AUX FLAMBEAUX... ET FEU D'ARTIFICE

La traditionnelle retraite aux flambeaux dans les rues du village au rythme de la musique jouée par la troupe de rue BATICLAC a réuni un défilé impressionnant d'enfants, tenant fièrement les lampions, avec toutes les générations.

Les haltes gourmandes gentiment proposées par la famille Meunier aux Marais et la famille Baudin à Chantemerle ont permis de prendre des forces et de discuter avant le bouquet final.

Un grand merci à eux pour leur hospitalité ! La procession a mené en bas de la rue de Verdun où se tenait le feu d'artifice sonorisé sur le thème de la biodiversité et la protection de notre environnement contribuant à notre bien-être et celui des générations futures. Par chance, les fusées lumineuses sont passées entre les gouttes...



▲ Défilé de la troupe Baticlac

DISCOURS DE M. LE MAIRE, LE 14 JUILLET 2014 AU MONUMENT AUX MORTS



Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons nous réjouir de nous retrouver au pied du drapeau français, devant le monument érigé pour que la mémoire de ceux qui ont donné leur vie, pour notre liberté, ne tombe pas dans l'oubli à jamais.

Le caractère festif du 14 Juillet ne doit pas occulter sa dimension historique, et l'immense portée que la loi du 6 juillet 1880 a voulu donner à cet événement marquant de la Révolution française, en l'instituant jour de Fête nationale de la République.

Cela doit nous permettre aussi de mesurer la chance que nous avons eu de pouvoir compter, parmi nos compatriotes, des hommes qui ont su, non seulement initier la Révolution française, la porter, mais aussi, et surtout, la finir.

Nous leur témoignons aujourd'hui toute notre reconnaissance, et notamment celle d'avoir choisi, parmi tous les épisodes de la Révolution, la prise de la Bastille, symbole de tous les arbitrages, de toutes les oppressions et de toutes les injustices.

En accomplissant notre devoir de mémoire, nous leur témoignons toute notre reconnaissance teintée d'admiration pour le discernement dont ils ont fait preuve, d'avoir choisi cet événement pour en faire le point de départ de l'avènement du régime républicain dont la devise Liberté, Egalité, Fraternité, est inscrite aux frontons de nos mairies.

Je tiens aussi à vous assurer de toute ma reconnaissance pour votre présence, car elle marque notre volonté collective de perpétuer ces idéaux qui ont fait la grandeur de la France et qui nous permettent d'abord de faire d'un village un lieu de vie, d'échanges et de bien vivre ensemble.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, en famille et entre amis, un excellent 14 juillet 2014.



▲ Lors d'une halte conviviale



▲ Soirée dansante dans la salle des fêtes

DEFILÉ ET KERMESSE

Le lendemain, c'est l'Espérance Varennoise, la fanfare de Varennes qui a animé les rues de la ville le temps d'un défilé de la mairie jusqu'au monument aux morts.

L'après-midi s'est poursuivi sur la place de la mairie avec le goûter des enfants et des anciens. Le maire a remis la médaille de travail à M. Bourichon et la médaille de la ville à M. Venet pour son mérite de porter le drapeau à chaque manifestation.

Puis, les jeux ont pris place à la plus grande joie des enfants, pour une kermesse réunissant jeux en bois, chamboule-tout, pêche à la ligne, etc.

V. Laroche, R. Demont



▲ Défilé de la fanfare varennoise



▲ Goûter des enfants et des anciens

▼ Remise des médailles de M. Bourichon et M. Venet



▼ Kermesse





LE CAFÉ RACER BICHÉREAU DU 6-7 SEPTEMBRE 2014

La traditionnelle réunion des "Café racers" de Bichereau du 6 et 7 septembre fut un pur cru, pour cette quatorzième édition, encore et toujours organisée chaleureusement et avec bienveillance par Martine et Benoît MATHELLON.

Le samedi après-midi fut l'occasion d'organiser un parking géant de motos, toutes plus belles les unes que les autres, que chacun a pu admirer à sa guise. Après s'être restauré autour d'un feu de camp au son

d'instrument à cordes, tout le monde a pu dormir sur place.

Le dimanche matin, après un solide petit déjeuner, les motards ont enfourché leurs belles machines pour une balade dans la région qui les menèrent à Épisy, à l'Auberge de l'Écluse, où ils furent accueillis royalement.

Après cette belle journée, l'heure du retour ayant sonnée, tout le monde s'est séparé en se promettant de se revoir l'année prochaine.



▲ Martine et Benoît Mathellon, les organisateurs du rendez-vous annuel des amoureux de motos.

APRÈS-MIDI JEUX ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION "PIERRE CORNOISE" LE 26 SEPTEMBRE 2014

C'est dans un esprit convivial que ce sont réunies plus de 20 personnes le 26 septembre pour une après-midi jeux.

Les participants, ravis de vivre un moment ensemble, ont partagé un goûter amical.

N'hésitez pas à les rejoindre lors des prochains après-midi jeux.

L'association organise un concours de belote simple par équipe le 18 octobre à 20 heures à la salle des fêtes. Des lots seront remis à tous les participants.



APPEL AUX ASSOCIATIONS DE THOURY-FERROTTES !

Faites connaître votre actualité à l'équipe municipale afin qu'elle soit publiée dans LE TACOT

ou

envoyer un courriel à : adresse.equipe.thoury@gmail.com

BOURSE AUX LIVRES ET VIEUX PAPIERS

La Bourse aux livres et aux vieux papiers a eu lieu le dimanche 4 octobre. Les conditions climatiques pluvieuses ont refoulé les exposants vers la salle des fêtes. Les visiteurs étaient au rendez-vous tout au long de la journée.

La manifestation a pu avoir lieu à l'initiative des bénévoles de la bibliothèque municipale. Les anciens ouvrages ou documents jamais empruntés, soit plus des centaines de livres ou magazines ont été sortis de la bibliothèque pour l'occasion.

Les ventes ont été plus que correctes et l'ensemble de la recette sera reversé à l'association Touryfête, permettant à l'école de Thoury-Ferrottes de renouveler les jeux dans la cour, les livres et équipements des enfants ou de financer des activités et sorties scolaires.



▲ Une bonne fréquentation malgré la pluie

LA CHASSE AUX DÉCHETS

Cette année encore, c'est un succès pour la manifestation "Nettoyons la nature", organisée le 27 septembre par Marilyne David. Armés de gants et de gilets jaunes, les 34 participants ont arpenté les chemins de Thoury à la recherche de déchets abandonnés volontairement dans la nature. Une satisfaction : le butin est de plus en plus maigre chaque année, ce qui signifie que les comportements citoyens s'améliorent.

Nettoyons la nature!



▲ Merci à Marilyne et aux 34 participants, ici équipés pour la chasse aux déchets.



ATTENTION DÉCHARGES SAUVAGES INTERDITES !

La balade a parfois permis de découvrir des amoncellements de déchets. Sachez qu'est considéré comme décharge sauvage l'accumulation d'objets divers sur une propriété, même sur un terrain privé, dès qu'elle constitue une atteinte à la salubrité publique, par exemple en provoquant des odeurs, en présentant un risque d'incendie ou de pollution des sols ou de l'eau ou en attirant des nuisibles.

Alors, afin d'entretenir de bonnes relations de voisinage et de préserver l'environnement, **il est temps de porter vos déchets encombrants à la déchetterie de Vouls (horaires d'ouverture en page 22).**

QUE DIT LA LOI SUR LES AMONCELLEMENTS DE DÉCHETS ?

Article L. 5411 du code de l'environnement : toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs, et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer l'élimination.

Article L. 321-5-3 du code forestier : "tout propriétaire d'un terrain doit débroussailler sa parcelle afin de prévenir ou limiter tout départ d'incendie"

Article 23 du règlement sanitaire départemental : tout propriétaire d'une maison individuelle doit entretenir les jardins et leurs aménagements de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations.

▼ Faline et Eric, fidèles de l'opération.

▼ Après l'effort, le réconfort...





LES MONUMENTS AUX MORTS PACIFISTES

On n'a probablement pas suffisamment fait l'éloge de ces rares communes qui ont fait le choix de monuments aux morts aux connotations pacifistes clairement affichées.

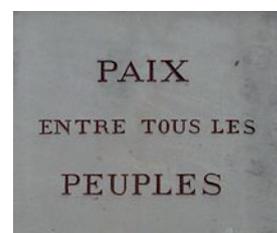
Ainsi, on peut y lire « Que maudite soit la guerre », « Guerre à la guerre, fraternité entre tous les peuples », « Maudits soient les responsables de la guerre et honneur à ceux qui ont travaillé pour la paix », « L'union des travailleurs fera la paix dans le monde, « Si vis pacem para pacem » (« Si tu veux la paix, prépare la paix ») ou encore « La guerre est le massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui, eux, se connaissent mais ne se massacrent pas », etc.

En tout cas, on n'érige jamais assez de monuments aux vivants, aux créateurs de bien être, de beauté, de fraternité, de solidarité. On est bien inventifs et on investit beaucoup de moyens humains et financiers pour faire la guerre, alors pourquoi ne pas miser, parier sur les capacités humaines à embellir leurs jours et nuits tant qu'il y en a ? Mais c'est peut-être plus compliqué que de guerroyer...

La fin de cette « grande guerre » a reconfiguré une partie des frontières nationales européennes, africaines. Insuffisamment puisqu'un peu plus tard, des manipulateurs aux

chemises brunes, s'appuyant sur la misère, la peur et la haine, méduseront des foules en réactivant l'appétit revancharde expansionniste grâce auxquels, de nouveau, se feront des fortunes pour quelques opportunistes. Même si des têtes se sont heureusement levées pour résister, cette nouvelle guerre insuffisamment gavée des cadavres de la précédente rouvrira son tombeau à des millions d'autres de par le monde.

L'Europe, l'union européenne, celle née communauté pas totalement par hasard à partir du charbon et de l'acier en 1951 (Traité de Paris) est sans nul doute un bouclier important contre de nouveaux risques de guerre sur le sol européen. Cependant, d'autres priorités, notamment économiques, ayant été par la



suite privilégiées, l'Europe des gens, de la tolérance, reste hélas aujourd'hui une utopie.

Digressons juste un peu, avec légèreté qui nous sied si bien : dans la mythologie grecque, Europe était une princesse phénicienne que le dieu Zeus, métamorphosé pour la circonstance en taureau blanc, séduisit, enleva et finalement abusa.

Comme les étoiles les plus éloignées de notre galaxie, en attendant une fraternité européenne, universelle enfin accessible à l'humanité, la mémoire des hommes demeure parfois bien faillible.

Aussi, est-il précieux de ne pas manquer de s'y référer, qu'elle nous enseigne à conserver un regard quasi permanent sur les événements, à former préventivement les générations présentes et futures pour leur permettre d'y déceler les ingrédients, le terreau sur lesquels germe la guerre, donner possibilité d'alerter avant que ne sonne le tocsin.

D. Bot, R. Demont



"Carnet de sucre" pendant la guerre 14-18 ▲ Archives mairie de Thoury





LA VOITURE, ÇA SE PARTAGE !

La voiture reste un moyen de transport pratique et apprécié, parfois indispensable. Quel est son coût réel, tant en termes financiers qu'écologiques ? Pouvons-nous en limiter son usage ? Sommes-nous prêts pour le covoiturage ?

UNE VOITURE, COMBIEN ÇA COÛTE ?

La voiture est, pour un ménage, un **gros investissement**. Mais son prix d'achat est loin de représenter toutes les dépenses qu'elle suscite. L'augmentation du **prix des carburants pétroliers** s'accélère. La ressource n'étant pas inépuisable, cette tendance ne peut que s'accroître. À l'achat de la voiture et des carburants, il faut ajouter les coûts d'assurance, de carte grise, d'entretien, de contrôle technique, de péages, de stationnement, de dépréciation du véhicule, etc. On peut estimer le coût annuel d'une petite voiture à essence à **6 150 euros** environ, d'une voiture Diesel moyenne à **5 500 euros** et d'un monospace Diesel à près de **7 950 euros**. Une **deuxième voiture** est-elle vraiment nécessaire ? Le rapport entre son coût et le service qu'elle rend est-il intéressant ? Des solutions alternatives existent : autopartage, transports collectifs, location pour partir en vacances, deux-roues motorisé ou pas, etc. S'en passer n'est pas toujours possible. Moins l'utiliser est très facilement réalisable. Mieux l'utiliser est indispensable !

MINIMISER LA CONSOMMATION

L'évolution du prix des carburants est une incitation efficace à consommer moins. C'est en plus nécessaire pour réduire les nuisances des transports. Adopter des principes d'« éco-conduite » permet des économies de carburant non négligeables :

- utiliser une **petite voiture** ou du moins d'une taille adaptée aux besoins. Plus une voiture est puissante et lourde, plus elle consomme. Ainsi, en ville, la surconsommation d'un 4 x 4 est en moyenne de 3,6 litres de plus aux 100 kilomètres.
- faire **entretenir régulièrement** sa voiture et faire **vérifier la pression des pneus**.
- **conduire « patte de velours »** : changer de vitesse à bas régime, utiliser un régime moteur le plus bas possible, conduire sans agressivité, pas trop vite et à vitesse régulière, anticiper le trafic. C'est moins de consommation, moins de stress et plus de sécurité.
- se servir **modérément** de la **climatisation**. Quand elle marche, elle provoque une surconsommation (de 1 à 7 % suivant les climats, les véhicules et les usages) et les fluides frigorigènes du système de climatisation sont de puissants gaz à effet de serre.

UN SITE DE COVOITURAGE À LA CCBG !!!!

www.covoiturage.leboisblondeau.fr

L'utilisation de ce site est gratuite, elle a pour but de mettre en relation des personnes effectuant régulièrement un trajet entre les communes de la communauté de communes du Bocage Gâtinais et les gares SNCF de Montereau ou Moret-sur-Loing à des fins non commerciales. C'est monsieur Jean-François Corral, élu à la commune de Noisy Rudignon qui est à l'origine du site qui fonctionne peu, faute de publicité. N'hésitez pas à en parler à votre entourage car plus les utilisateurs seront nombreux, plus l'offre sera intéressante et variée.

LE COVOITURAGE : UNE SOLUTION ALTERNATIVE ET CRÉATRICE DE LIEN SOCIAL

Comment ne pas remarquer, dans les embouteillages ou ailleurs, que la plupart des voitures ne sont occupées que par une seule personne ! Ce constat a amené de nombreux particuliers à se **regrouper** pour **partager leur véhicule et les dépenses**. Sur un trajet commun, avec des voisins pour faire des courses, des copains pour aller à la fac, des collègues pour aller au travail... ou simplement des gens avec qui on partage une destination.

Cette solution est valable aussi bien en ville qu'à la campagne, il suffit de s'organiser pour faire **circuler l'information**, les propositions des uns ou les demandes des autres. Le résultat ? **Moins de frais** pour le conducteur, **moins de voitures** en circulation, **moins de nuisances** liées aux transports et un **renforcement des liens** entre collègues, voisins, etc. ! De nombreux **sites internet** relaient les associations en regroupant offres et demandes. Ils proposent souvent une évaluation du coût du trajet. Un service de covoiturage peut aussi s'organiser dans une université, une administration, une entreprise, etc.

DES ENQUÊTES SUR LE COVOITURAGE

91 % (87 % en 2007) des français interrogés déclarent connaître le covoiturage et **26 %** l'ont déjà pratiqué. **94 %** des personnes interrogées pratiquant le covoiturage le font pour des raisons financières (à titre d'exemple, sur un trajet de 30 km effectué chaque jour, le covoiturage permet d'économiser **1 760 euros par an et par personne**).

LE COVOITURAGE S'INSTALLE

On estime que **3 millions** de personnes pratiquent le covoiturage en France. Il existe plus de **200 services** de covoiturage organisés.

LOCATION DE VOITURE ET COVOITURAGE

Certaines entreprises de location de voiture mettent en relation leurs clients et des sites internet de covoiturage et / ou proposent des tarifs préférentiels à leurs clients qui covoiturent.

J-B Régy

INFOS UTILES

PERMANENCES MAIRIE

Lundi de 14h à 16h
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi de 16h à 19h
Tél : 01 64 31 94 45
mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr



AGENCE POSTALE COMMUNALE



Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h
Mercredi de 9h30 à 12h
Samedi de 10h à 12h



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Mercredi de 10h à 12h
et de 15h à 18h30
Samedi de 10h à 12h
Tel 01 64 23 52 14 / mail : bib.thoury@orange.fr



NUMEROS D'URGENCE

POLICE / GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18
SAMU : 15

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2 rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile - Tél : 06 19 57 44 89

HORAIRES DE TRAVAUX de bricolage et jardinage bruyants

Jours ouvrés de 7h à 20h
Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGES DES ORDURES



Poubelle marron : tous les mercredis



Poubelle jaune : vend. 17 et 31 oct. 14 et 28 nov. 12 et 26 déc.



Containers à verre et à journaux en bas de la rue de Verdun et près du lavoir de Bichereau.

Passage des encombrants : lundi 1^{er} décembre

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS DÉCHETS INTERDITS (art. 84 - règlement satinaire départemental)

DÉCHETTERIE DE VOULX (du 1^{er} oct au 31 mars)

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h
Vendredi : 13h30-18h - Dimanche : 9h-12h
Mardi, jeudi, 1^{er} nov, 25 déc et 1^{er} janvier : Fermé

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES

Afin de garder nos trottoirs, pelouses et espaces publics propres, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser leurs déjections canines à chaque sortie !

ETAT CIVIL

ELLE NOUS A QUITTÉ

Renée GOUPILLOT, veuve NOTTET
le 14 septembre 2014

IL EST NÉ

Maximilien FAURY, le 14 août 2014

NOUVEAUX ARRIVANTS !

Présentez-vous en mairie afin de connaître tous les services auxquels vous avez droit, le milieu associatif pour vous et vos enfants, et prendre connaissance de la documentation à disposition.

FAMILLE

ILS SE SONT DIT « OUI »



▲ Cyril BAZINVAL et Aurélie RATA, le 6 septembre 2014

◀ Thierry LERICHE et Ingrid DLESK le 17 mai 2014

Jenny FOURMESTRAUX
Rédactrice / Secrétaire freelance

41, rue de Flagy
77940 THOURY FERROTTES

Portable : 06 20 80 06 29
Fax : 01 64 22 50 27
fourmestrajosi@me.com

TSO
Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance

56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferrottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com

Dialogue de Chien
Educateur Comportementaliste
Canin

1er RDV gratuit
www.ddc-educateurcanin.fr

Mlle Canto Léa
6bis rue de verdun
77940 Thoury-Ferrottes

06 28 61 45 17
dialoguedechien@laposte.net

MENUISERIE - EBENISTERIE
AMENAGEMENT - RENOVATION

Lionel HUGUET
TOUS TRAVAUX INTERIEURS & EXTERIEURS

PORTES, PORTAILS, FENETRES, VOILETS (bois & PVC)
Fabrication sur mesures de
tous types de mobiliers

AGENCEMENT INTERIEUR : aménagement
de combles - Parquet - Placard - Dressing

01.60.57.01.22 / 07.77.32.62.15
8 rue du moulin 77940 THOURY FERROTTES

CLIC SOUTIEN
Centre Local d'Information et de Coordination

SERVICE GRATUIT
A DESTINATION DES PLUS DE 60 ANS ET
DE LEUR ENTOURAGE

Centre Hospitalier de NEMOURS
Bâtiment « Le Rocher Vert »
15, rue des Chaudins
77140 NEMOURS

01 64 28 75 25 CLIC SOUTIEN
Gâtinais Loing

THOMAS GIGOT

PHOTOGRAPHE - GRAPHISSE

06.64.42.86.97
www.graphiktom.com thomas.gigot@gmail.com

GREGOIRE TOUZEAU
Achat
ANTIQUITES, DESIGN CONTEMPORAIN
tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, luminaires, photos, jouets...

09-50-46-17-00 06-84-10-53-59

Club House
Restaurant La Forteresse

Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et
les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine
sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferrottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com

MARIE-ANNE SERVICES 01 60 70 49 39/06 20 71 20 19

DES PRESTATIONS DE QUALITE, ENTIEREMENT PERSONNALISEES, VOUS PERMETTANT DE CONTINUER A VIVRE CHEZ VOUS EN TOUTE INDEPENDANCE

Besoin d'un accompagnement ? Comment procédons-nous ?

A qui s'adressent nos services?

- Aux personnes âgées
- Aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées
- Aux personnes seules et/ou isolées
- Aux personnes sortant d'hospitalisation, de maison de repos...

Qui sont nos intervenants?

- Des auxiliaires de vie diplômées, sélectionnées pour leurs compétences et leurs qualités

Marie-Anne Services vous offre :

- La possibilité de conserver vos habitudes de vie grâce à une approche individualisée, une écoute active, la proximité et la plus grande réactivité.
- La liberté de ne plus vous soucier de l'organisation du quotidien

50% de Réduction d'impôt

services à domicile

CHERCHE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

SIRET : 51157640700015 - APE : 8810A

4, rue Petite
77940 Thoury-Ferrottes
Tél. : 06 60 61 71 37
Email : cabinet-nallet@orange.fr

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS COMPTABLES
RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE

GUILLOM-MORIZE

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

ISOLATIONS - CARRELAGES - COUVERTURES - RAVALEMENT

06 24 78 10 68 BICHEREAU THOURY-FERROTTES

C.E.M.A OURSELIN
S.A.R.L au Capital de 26325€

Charpentes
Escalier
Menuiserie
Aménagement

Rue de l'Abattoir
77940 THOURY FERROTTES
Tel./Fax. 01 60 57 05 66
Tel. port. 06 79 92 86 38
Mail : Cermaourselin@aol.com

R.M. 391 232 352-00016

Vous souhaitez louer un gîte à Thoury Ferrottes,
La Caseline est à votre disposition.

Pour réserver, il suffit de se rendre sur le site :
« Gites de France en Seine et Marne » et entrer le n° 394.

Ou tout simplement téléphoner à
Mme Denise Quatre au 06 80 05 51 47 ou à M. Bruno Pelletier au 06 09 70 82 85 ;

Bar-tabac-brasserie

AU THOURY

Lundi, mercredi 07H00-20H30
Mardi 07H00-14H00-17H00-20H30
Vendredi 07H00-01H00
Samedi 08H00-01H00
Dimanche 08H00-14H00 01.64.31.10.26

Pain sur réservation.
Vente de journaux quotidiens.

VOTRE CARTE DE VISITE ICI Vous travaillez à Thoury-Ferrottes / Bichereau / Les Marais, votre carte sera publiée gratuitement sur cette page . Envoyez votre publicité à "adresse.equipe.thoury@gmail.com"



VOS DATES DANS CET AGENDA ?

Communiquez-nous les dates de vos événements, sorties, rencontres sportives, culturelles, amicales. Nous ne manquerons pas de les publier.

Samedi 18 octobre CONCOURS DE BELOTE

Concours simple par équipe organisé par l'association "Pierre Cornoise".

Remise de lots à tous les participants. Le meilleur accueil vous est réservé. Inscription sur place : 10€
Salle des fêtes de Thoury - 20h30



Mardi 21 octobre STAGE DE PERCUSSIONS

L'école de musique de La Renaissance Voulquoise organise un stage de découverte des percussions pour les 6-15 ans (Tarif 30€/Réduit 20€). Places limitées. Inscriptions 06.16.56.94.46.

Vieille école de Voulx - 9h à 16h30



Avant le samedi 25 octobre

REMISE DES DOSSIERS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Dossiers de candidature à retirer en mairie et à déposer avant le 25 octobre.

Samedi 8 novembre

ELECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Salle du Conseil à la Mairie - 14h à 17h

Du 18 octobre au 23 décembre

ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU BOCAGE GÂTINAIS

Samedi 18 octobre	14h-17h	Chevy	Tournoi de Foot (13 ans et +)
Du 27 octobre au 31 octobre		Voulx	Stage Multisports (GS à 5ème)
Vendredi 14 novembre	18h30-22h	Voulx	Tournoi Tennis de Table
Samedi 15 novembre		Voulx	Initiation au Karaté et Kick Boxing
Samedi 22 novembre	14h-18h	Voulx	Tournoi Fifa 15
Samedi 29 novembre		Blennes	Tournoi Call of Duty
Lundi 22 décembre	14h-18h	Montmachoux	Tournoi Fifa 15
Mardi 23 décembre	14h18h	Diant	Tournoi Call of Duty

Jeud 30, Vend 31 octobre, Sam.1, Dim 2 novembre STAGE DE THEATRE ADULTES

Stages des vacances de Toussaint, Février et Pâques, organisés par Act'art 77 et la CCBG (Tarif 30€/Réduit 15€). Renseignements 01.60.71.97.45

Mercredi 5 novembre REPAS DES SENIORS

Le repas de fin d'année offert par la Commission communale d'action sociale (CCAS) aux personnes de Thoury-Ferrottes de plus de 65 ans se déroulera au restaurant LA FORTERESSE. Une invitation sera envoyée aux personnes concernées.

Restaurant La Forteresse - 12h

Dimanche 7 décembre NOEL DES ENFANTS

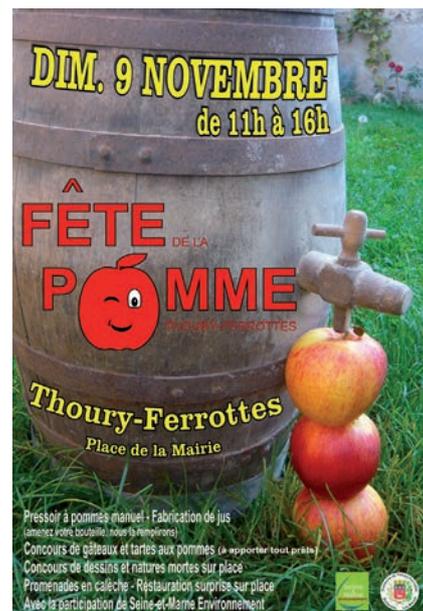
L'association Thoury'bambel a donné rendez-vous au Père Noël le 7 décembre et invite les enfants du village déclarés sur la commune (de la petite section de maternelle au CM2).

Salle polyvalente

Samedi 13 décembre DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL AUX SENIORS

Les membres de la CCAS viendront remettre aux personnes de plus de 65 ans le traditionnel colis de fin d'année.

Dimanche 9 novembre 1ÈRE FÊTE DE LA POMME A THOURY-FERROTTES



Pressoirs à pommes, fabrication de jus, concours de gâteaux et tartes, concours de dessin, promenades en calèche. Restauration sur place.

Place de la Mairie - de 11h à 16h

Le marché à Thoury ! C'est tous les mercredis !!

de 8h à 13h
Place de la mairie

